



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le lundi 18 mars 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 26 MARS 2024
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 février 2024
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Avis du conseil sur le PLH (Programme Local de l'Habitat)
- 5- Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 6- Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie
- 7- Prolongation de l'adhésion au programme SEDEL (Services Énergétiques Durables en Luberon) EAU du Parc naturel régional du Luberon - Convention d'adhésion de la commune de Gargas au programme SEDEL EAU
- 8- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire
- 9- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial non titulaire ou contractuel de droit public
- 10- MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de Travaux pour l'opération « programme de voirie 2024 »
- 11- Questions diverses



Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER

4 place du Château - 84400 GARGAS - Tél : 04 90 74 12 70
info@gargas.fr - www.gargas.fr